



Élevage bovin en Guyane : un processus de concentration

Chiffres clés de la période 2002 - 2017

Le cheptel bovin de 18 000 têtes en 2017 assure 1/4 des besoins alimentaires de la région. La moitié de la production est réalisée par 4 % des éleveurs. L'activité d'élevage est exclusivement tournée vers la production de viande. D'une part les capacités d'abattage ont augmenté de 60 % en sept ans et, d'autre part, un processus de spécialisation et de professionnalisation a modifié le nombre d'éleveurs ainsi que la taille des troupeaux. Ainsi, les grandes exploitations ont crû en nombre (+ 30 %) et en cheptel (+ 45 %). La taille moyenne des troupeaux est passée de 44 à 63 têtes.

Un effectif de bovins qui a doublé en quinze ans

Depuis 2002, l'élevage bovin connaît un dynamisme soutenu : forte croissance du cheptel bovin (+ 97 %) et des abattages (+ 63 %). Les effectifs ont doublé entre 2002 et 2012 et se sont, depuis, stabilisés autour de 18 000 bovins. Sur les dix dernières années, le cheptel s'est enrichi de près de 9 000 têtes. Le nombre d'éleveurs (286 en 2017) est en diminution (- 20 %) car un processus de concentration est en cours.

Tableau 1

Le cheptel bovin et la production de viande

Depuis cinq ans, on observe la stabilisation du cheptel mais une augmentation des abattages de 53 %

	2002	2012	2017	2002 à 2017	2012 à 2017
	<i>nombre de têtes</i>			<i>%</i>	
Cheptel	9 424	18 280	18 582	+ 97	+ 2
Abattages	1 375	1 462	2 240	+ 63	+ 53

Source : DAAF de Guyane - BDNI

Des races rustiques : zébus brahma (50 %), croisés (40 %), buffles (8 %)

Les troupeaux sont à moitié formés de zébus brahma, de vaches type croisé (40 %) et de buffles (8 %). Les catégories principales du cheptel sont les bovins de plus de deux ans (36 %), les vaches (33 %), les bovins de 1 à 2 ans (16 %) et les bovins de moins de 1 an (15 %).

Un tiers du cheptel est potentiellement destiné à la boucherie chaque année. Sur les 13 000 femelles que compte le cheptel, 54 % sont destinés à la production de viande et 46 % sont des vaches allaitantes pour la reproduction.

L'importation d'animaux vivants contribue au renouvellement du cheptel. Chaque année, une quarantaine de jeunes bovins sont importés (57 % sont des mâles de 6 à 18 mois).

Augmentation des capacités d'abattage et de stockage

Mise en fonctionnement d'un abattoir dans l'Ouest Guyanais

Sur toute la production régionale, 60 % des abattages concernent la viande bovine. En 2017, les abattages bovins sont de 2 240 têtes et de 510 tonnes. En cinq ans, la production de viande a augmenté de 40 % en effectif et de 45 % en poids. Les bovins sont abattus dans deux abattoirs de la région, l'un à Remire et l'autre à Mana. Ce dernier possède un atelier de découpe et traite spécifiquement la production de viande de l'Ouest Guyanais.

Si l'effectif total du cheptel est stable depuis 2012, l'activité des abattoirs connaît une forte progression. Cette croissance découle notamment d'un processus de régularisation, d'identification et de contrôles des animaux. De plus, les abattages

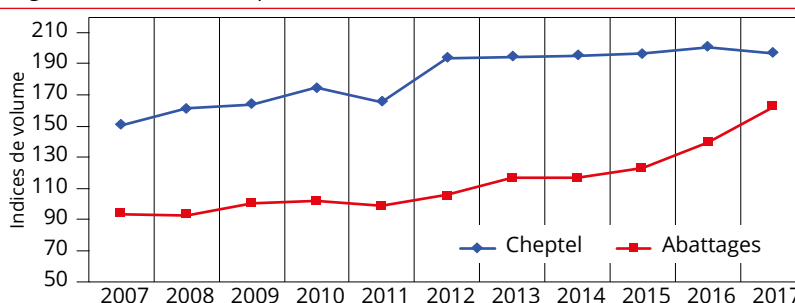
illégaux baissent sous la pression des pouvoirs publics. L'Établissement départemental de l'élevage (EDE)

procède à l'identification et la traçabilité des animaux. Au cours de visites et de contrôles sanitaires sur les

Graphique 1

Le cheptel bovin et la production de viande en Guyane depuis dix ans

Abattage bovin : + 60 % en sept ans



Source : DAAF de Guyane - BDNI

exploitations, les techniciens informent les éleveurs sur la réglementation et les actes obligatoires comme : le

bouclage pour identifier les individus avant et après sortie de l'exploitation, la déclaration des cas d'avortements

pour en connaître les causes. Les éleveurs suivis par l'EDE reçoivent un accompagnement et des conseils.

La superficie toujours en herbe (STH) représente plus de 40 % de la surface agricole utilisée

En Guyane, le secteur agricole se structure selon 3 pôles :

- l'agriculture traditionnelle sur brûlis du Maroni et de l'Oyapock,
- l'élevage bovin situé dans les savanes littorales,
- les exploitations maraîchères (Cacao, Javouhey, Régina, Iracoubo).

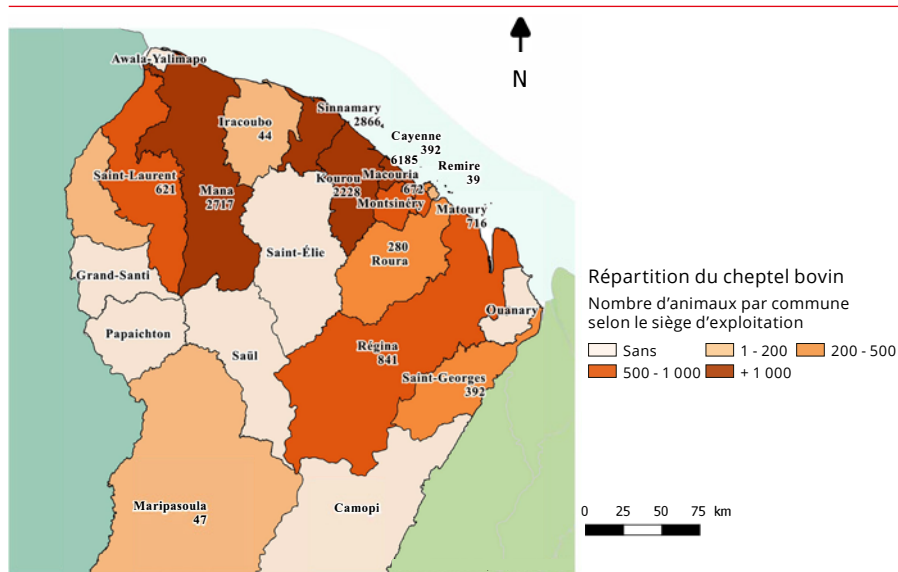
Les prairies et le cheptel sont concentrés sur les communes du littoral parmi lesquelles 4 ont un cheptel d'au moins 2 000 têtes : Macouria, Sinnamary, Mana et Kourou. Un tiers du cheptel est concentré sur la commune de Macouria.

La superficie agricole utilisée (SAU) de la région est de 32 700 hectares en 2017, soit une progression de 21 % depuis 2011. Les prairies destinées aux bovins aussi appelées superficies toujours en herbe représentent 43 % de la SAU. Depuis 2010, les prairies ont gagné 6 % de surface supplémentaire par an. Au cours des trois dernières années, la croissance moyenne de la STH est stable : + 3,5 % par an.

Carte 1

Répartition des effectifs bovins en Guyane en 2018

1 bovin sur 3 dans la commune de Macouria

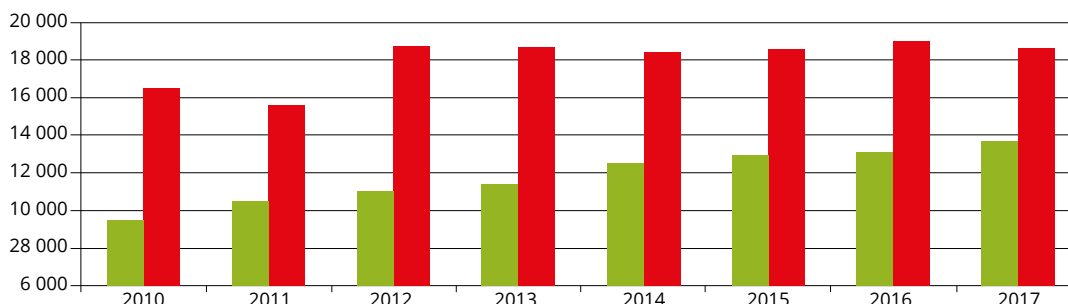


Source : DAAF de Guyane, 05/04/19

Graphique 2

13 700 hectares de prairies, + 6 % de surface supplémentaire par an

Évolution du cheptel (en têtes) et de la surface toujours en herbe (ha)



Source : DAAF de Guyane - BDNI

Des élevages extensifs

Agrandissement et spécialisation de l'élevage sur les grandes exploitations

L'étude met en relief une typologie des exploitations qui se répartissent selon 4 types. D'abord, les 230 éleveurs de **moins de 50 têtes** représentent 80 % des détenteurs et 14 % du cheptel. Ces éleveurs pratiquent la polyculture-élevage et la main d'œuvre est familiale. Ensuite, les élevages de **moyenne taille** (de 50 à 200 têtes) rassemblent 12 % des exploitations et 20 % des troupeaux.

Pour leur part, les **exploitations de 200 têtes et plus** ont une production principalement tournée vers l'élevage bovin mais aussi vers le porcin. Localisées sur des grands domaines où la main-d'œuvre est salariée, elles augmentent en nombre (+ 30 %) et en cheptel (45 %). Cette structuration a permis à un grand nombre d'exploitations de 100 à 200 têtes de franchir le seuil des 200 têtes et plus.

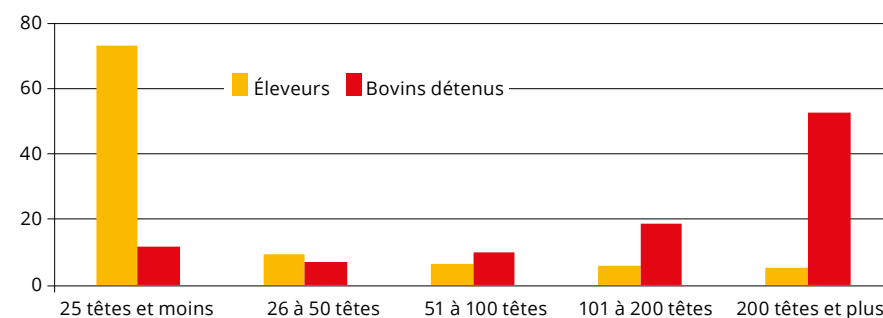
Ainsi, 2 % de l'ensemble des élevages sont de **très grande taille** (700 têtes et plus) et comptabilisent un quart du cheptel et 25 % de la STH (soit 3 500 ha

déclarés). Dans ces élevages la surface en herbe par bovin est proche de 1 hectare par tête.

Graphique 3

Le cheptel bovin selon la taille des élevages

Les 2/3 du cheptel dans les élevages de grande taille



Source : DAAF de Guyane - BDNI

En somme, la production de viande est concentrée sur les 22 plus grandes exploitations et deux tiers des 18 000 bovins sont détenus par 8 % des éleveurs. Sur la dernière décennie, les éleveurs se sont professionnalisés et la taille moyenne des élevages a augmenté de 40 %, passant de 44 à 63 têtes¹. Cette évolution comprend deux effets, un agrandissement lié à la structuration des grandes exploitations (200 têtes et plus) et une diminution des élevages de moindre taille. De fait, les petites et moyennes exploitations subissent une perte de 20 % de leur cheptel et de 15 % des structures.

1. Données issues de la BDNI, transmise par le service central statistique du MAA (dernière mise à jour le 31.12.2018).

Couverture des besoins alimentaires et du marché local

La production locale n'est pas en mesure de couvrir l'ensemble des besoins de la population. Le taux d'autosuffisance² atteint 18 % en

2. Ratio entre les abattages contrôlés et la somme des abattages contrôlés plus les importations issues du commerce extérieur de même nature.

Augmentation des mesures en faveur de l'élevage bovin depuis trois ans : + 20 % d'aides à la structuration de la filière bovine et + 8 % au titre du RSA

L'intervention des pouvoirs publics vise à relancer la production locale et aider au maintien de la filière animale avec l'apport d'aides publiques nationales (Odeadom) et européennes de la politique agricole commune (Pac). Le Programme de Développement Rural de la Guyane (PDRG 2014-2020) est doté d'un montant de 68 millions d'euros de crédits nationaux et régionaux ainsi que 112 millions d'euros de fonds européens.

En 2017, le Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) contient une mesure de structuration de l'élevage de 3,1 millions d'euros dont 28 % au titre de la filière bovine. Les primes animales aux éleveurs de ruminants ont atteint 2,8 millions d'euros : 80 % pour l'ADMCA* et 16 % pour la PAB*.

* Encadré Définitions.

3. En Guyane, la profession a recours à l'importation d'intrants du fait d'un handicap phyto-génétique des prairies et d'un manque de productions fourragères.

Les industries agroalimentaires (IAA) : maintien des résultats à un niveau élevé

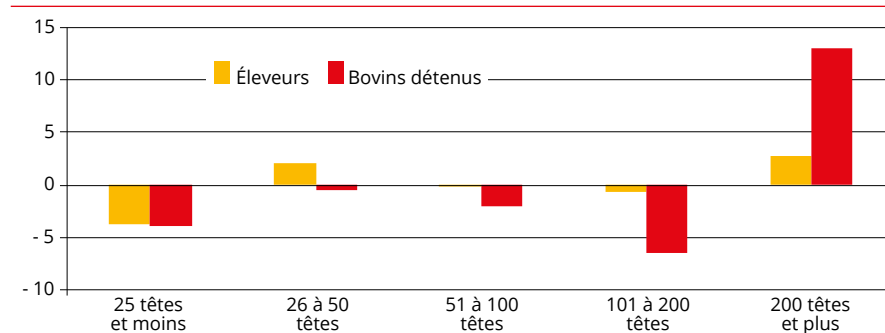
En 2015, les industries agroalimentaires de la Guyane comptent 214 établissements pour 481 salariés.

Dans le secteur de la viande une quarantaine d'établissements emploie près de 33 salariés, soit 10 % de l'effectif salariés des IAA : 25 salariés dans la transformation, la conservation

4. Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2014. Donnée provisoire.

Graphique 4 Évolution du nombre d'éleveurs et de la taille des troupeaux

Des producteurs qui se spécialisent et des petites structures qui disparaissent



Source : DAAF de Guyane - BDNI, années de références : 2009 et 2017

2017. Parallèlement, la région fait face à un déficit d'infrastructures. Par exemple, il n'existe pas de service public d'équarrissage et seulement deux ateliers de découpe sont en fonctionnement. Mais l'accroissement démographique (+ 2,6 % par an) stimule la demande locale et des perspectives majeures

de développement se profilent. Autre fait marquant, la marge réalisée par les producteurs bovins est supérieure à celle de Métropole du fait du peu d'intermédiaires. Depuis 2014, les consommateurs peuvent repérer les produits issus du territoire à l'aide de la marque « produit issu de l'élevage de Guyane ».

Les éleveurs sont invités à se structurer en organisations de producteurs. L'élevage bovin bénéficie du RSA* qui est une mesure instaurée pour alléger le prix des matières premières en faveur de l'alimentation

des bovins³. En dix ans, la progression du RSA a été de + 4,9 % par an. La faiblesse du RSA ne permet pas d'accompagner la croissance de la production animale et pourrait être un frein à la dynamique engagée.

Tableau 2 Aides POSEI France par mesure entre 2014 et 2017

Aides animales + 5 % en trois ans

Montants versés en K€	2014	2015	2016	2017
Aides animales	2 879,1	2 750,8	2 822,7	2 847,9
Prime petits ruminants (PPR)	65,4	71,9	60,2	65,0
Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA)	2 483,9	2 310,0	2 391,9	2 346,9
Prime à l'abattage (PAB)	329,7	368,9	370,6	436,0
Mesures structuration	2 424,5	2 723,8	2 714,0	3 148,6
Filières bovine et bubaline viande	741,7	829,1	662,6	885,8
Filières ovine et caprine	113,8	114,3	169,3	201,3
Filière porcine	928,2	511,0	398,7	413,6
Filières œufs de consommation et avicole	215,6	216,9	200,8	246,7
Inter-filières	425,2	1 052,5	1 282,7	1 378,9
Mesure Importations d'animaux vivants	153,8	168,5	212,1	242,7
Mesure Régime Spécifique d'Approvisionnement	1 964,8	2 011,7	2 092,1	2 116,5
Total	7 422,2	7 654,8	7 841,0	8 355,7

Source : Odeadom, POSEI 2017, ASP

et la préparation de viande et 8 emplois dans la préparation d'aliments pour animaux. Les effectifs salariés des IAA en Guyane sont inférieurs de 10 % à ceux de l'ensemble des départements d'Outre-mer.

Entre 2000 et 2017 la valeur des productions animales (hors subvention) a augmenté passant de 10 à 13,4 millions d'euros. La valeur de la production de viande bovine s'établit à 3,2 millions d'euros⁴, soit une

évolution de + 38 % en sept ans. Par ailleurs, l'export est peu développé.

Le prix de la viande bovine est stable et de l'ordre de 12 € pour une pièce de bœuf achetée au marché de Cayenne. En métropole, le coût des parties arrières est traditionnellement plus élevé que celui des pièces avant. Mais en Guyane, le prix des pièces avant et arrières est comparable, voire sensiblement inférieur au prix en métropole.

L'élevage guyanais fait son entrée dans la certification Biologique

Le nombre d'éleveurs en Agriculture Biologique est de 60 exploitations pour un cheptel de 2 700 têtes. La grande majorité du cheptel est située sur la commune de Sinnamary (60 %). La STH dédiée au bovin biologique est de 2 470 hectares. L'élevage bovin bio occupe deux tiers de la SAU biologique en Guyane.

De grandes exploitations en système d'élevage extensif de zébus et de buffles approvisionnent le marché local de viande biologique. La distribution comprend plusieurs modes de vente dont la vente directe, l'approvisionnement du marché central de Cayenne et d'une grande et moyenne surface dédiée au BIO.

La valorisation du produit bio sur le marché local est encore contrastée. Son prix pour le consommateur est élevé, faisant des produits locaux un marché de niche mais qui est en plein développement.

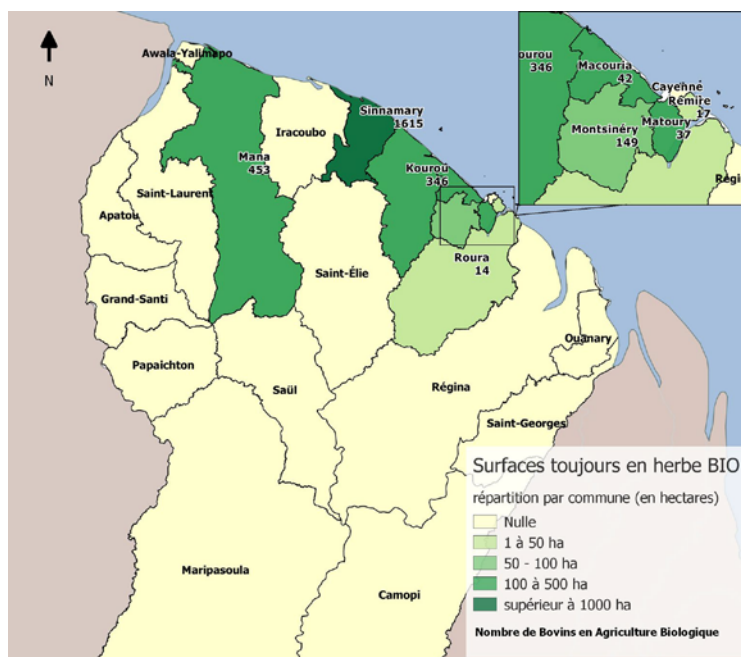
L'élevage de buffle en bio doit prochainement se développer dans l'Ouest guyanais à Saint-Laurent.

Douze éleveurs se sont regroupés en association avec le soutien de la DAAF pour un projet d'exploitation.

Carte 2

Répartition de la surface toujours en herbe et nombre de bovins en Agriculture Biologique (AB)

Sinnamary première commune de l'élevage bovin en AB : 60 % du cheptel total et 50 % de la STH bio



Source : DAAF de Guyane, 05/05/2019

Coopération entre les organisations professionnelles, les pouvoirs publics et les organismes de recherches

Dans la région il existe 5 groupements d'éleveurs. Sur les cinq dernières années ils représentent 85 % de la production de viande bovine :

- la Société coopérative des éleveurs bovins de Guyane (SCEBOG) organise la vente de la viande de ses adhérents. Les clients principaux sont les Grandes et Moyennes Surface, et les bouchers de Cayenne et Kourou ;
- l'Association pour la promotion de l'agriculture et des produits agricoles de Guyane (APAPAG) dont l'activité porte sur l'aide à l'importation de reproducteurs de métropole et l'investissement en matériel ;
- la Coopérative de producteurs en agriculture biologique (BIOSAVANE) ;

■ la Coopérative des producteurs ovins et caprins de Guyane est spécialisée petits ruminants (APOCAG), elle exerce des activités de soutien à la production animale ;

■ l'Organisation des producteurs éleveurs de Guyane (OPEG) tournée vers la préparation et l'organisation de la mise en marché des animaux (bovins/bubalins, caprins/ovins, porcins) provenant de ses producteurs adhérents.

Les professionnels du secteur et les partenaires des administrations locales collaborent régulièrement au Comité d'orientation en élevage (COEL) mais aussi au Comité d'organisation stratégique de l'agriculture (COSDA). Les techniciens de l'EDE sont présents

pour accompagner les éleveurs sur les techniques d'élevage des ruminants et l'amélioration des performances de reproduction. L'EDE anime aussi le réseau Fermes de Référence qui donne des conseils en production auprès des ruminants et en hors sol.

L'amélioration des plantes est un sujet central en agronomie, mais aussi en biotechnologie de l'agriculture et de l'élevage. Depuis 2012, le réseau RITA (Réseau d'innovation et de transferts agricoles) a lancé dans les Dom une mobilisation d'acteurs de la recherche-développement. Il devra fournir aux producteurs un appui technique mais aussi soutenir les productions de diversification.

Définitions

ADMCA : aide au développement et au maintien du cheptel allaitant.

Extensifs : l'élevage extensif est une méthode d'élevage de bovins ou d'autres animaux impliquant une faible densité d'animaux (peu de bêtes à l'hectare). Aucun apport supplémentaire de nourriture n'est habituellement requis.

Filière bovine : la filière désigne l'ensemble des activités qui concourent à la réalisation du produit fini, en l'occurrence de viande bovine : l'approvisionnement, la production, l'abattage, la transformation (amont), de commercialisation et de distribution (aval).

PAB : prime à l'abattage.

POSEI : ce programme comprend deux volets. Le premier est destiné à alléger le coût de certains approvisionnements nécessaires à la production locale au travers du RSA. Le second vise à développer et à soutenir l'agriculture locale par le biais des mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPAL).

RSA : le régime spécifique d'approvisionnement permet de pallier les handicaps dus à l'éloignement et à l'insularité, en allégeant le prix des matières premières en faveur de l'alimentation animale, des industries agroalimentaires et de l'alimentation humaine.

STH : surface toujours en herbe aussi appelées prairies permanentes désigne pour l'Europe toute surface en herbe semée depuis au moins cinq ans ou naturelle.



Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de l'Information Statistique et Économique

Parc Rebarb - BP 5002 - 97305 Cayenne Cedex

Tél. : 05 94 29 63 74 - Fax : 05 94 29 63 63

Dépôt légal : À parution

© Agreste 2019

Directeur de la publication : Pierre Papadopoulos

Rédacteur en chef : Jean-Christophe Lambert

Composition : SSP

Impression : AIN - Ministère de l'Agriculture